



LA NEGOCIATION COLLECTIVE ET SA PROTECTION CONSTITUTIONNELLE: DROIT DERIVE OU DERIVE DU DROIT?

La conférence traitera des arrêts Health Services (2007) et Fraser (2011) de la Cour Suprême et de l'interprétation que fait la Cour du droit de négociation collective. La liberté d'association serait-elle un droit constitutionnel... à la dérive?

CONFÉRENCIER: Me Christian Brunelle, professeur titulaire, faculté de droit de l'Université Laval

DATE : Le 22 août 2013, de 12h15 à 13h45 (aucun repas ne sera servi)

LIEU: Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : 20\$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
40\$ pour les non membres

Places limitées

LA CONFERENCE EST EN VOIE D'ACCREDITATION PAR LE BARREAU POUR UNE DUREE DE 1H30

INSCRIPTION : Mme Caroline Potvin au (418) 529-0301, poste 25
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS Me Laurie Bernier au (418) 646-8507 (Responsable de l'activité)

Fiche d'inscription

CONFERENCE SUR LA NEGOCIATION COLLECTIVE ET SA PROTECTION CONSTITUTIONNELLE LE 22 AOUT 2013

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Année d'admission au Barreau : _____

Numéro de la carte VISA : _____ Exp. : _____

Signature : _____

Avant le 16 août 2013, faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, le cas échéant par carte de crédit VISA seulement ou chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.

Aucun remboursement pour toute annulation d'inscription faite dix (10) jours ou moins avant la tenue de l'activité.